

On a remarqué, ce qui ne surprend point dans les régions ministérielles, que dans leur lutte contre le pouvoir, les radicaux ont pour auxiliaires les journaux à l'étranger. On a constaté à ce sujet, il y a quatre jours, qu'un article de la *Gazette de Cologne*, arrivé le matin à Paris, contenait en allemand le texte littéral du même article, publié le jour même par un journal parisien qui a quelque affinité avec la Commune.

A Boulogne, et dans une commune voisine d'Arras, la période électorale a fini par deux incidents que nous ne pouvons passer sous silence.

A Boulogne, vendredi soir, à huit heures et demie, réunion soi-disant privée, composée de 1,500 personnes convoquées par M. Auzart-Rault. Dans cette même séance, M. Lachache, entre autres insinuations, est allé jusqu'à dire : « Il n'y a eu dans le monde que deux républicains : Jésus Christ et Gambetta. »

Le Christ mit sur la même ligne que ce Gambetta, que M. Thiers a si justement flétri du nom de fou furieux. Quel odieux rapprochement !

Voici maintenant, d'après une lettre que nous recevons du canton de Vimy, ce qui s'est passé à quelques lieues d'Arras, le 1<sup>er</sup> février :

Le maire d'une commune de l'arrondissement de Béthune avait jugé convenable, à l'occasion des élections, de convier à un banquet la compagnie de sapeurs-pompiers.

Ceux-ci acceptèrent avec empressement cette invitation, et crurent qu'il était de leur devoir, pour faire honneur à leur amphitryon, de se rendre à sa résidence armés de toutes pièces, et drapeaux en tête.

Le trajet se fit sans encombre, et même avec un certain air de triomphe, à travers le village ébahi de ce déploiement de forces.

Chacun prit ensuite place au festin où le candidat républicain sans épithète fut fêté avec expansion.

Mais quelqu'un troubla la fête pendant qu'ils étaient en train...

On vit apparaître à la porte de la salle l'uniforme des gendarmes.

Le brigadier, homme d'une modération et d'une discrétion rares, fit appeler à part M. le maire, et lui exhiba un ordre de la préfecture lui enjoignant de saisir les armes et le drapeau de sa compagnie de pompiers.

Etonnement de celui-ci, qui laisse même échapper à l'adresse de l'autorité des propos malsonnants.

Les convives, informés de l'objet de cette visite malencontreuse, se livrent aux récriminations les plus accentuées sur le même drapeau.

Une rébellion était à craindre de la part de ces pompiers, qui avaient fait à la liberté de copieuses libations, si le brigadier ne leur eût, avec le plus grand sang-froid, fait comprendre la gravité d'un tel parti.

Bref, après quelques pourparlers, on remit les fusils et les sabres, sans se dessaisir du drapeau.

Les agents de l'autorité eurent le bon esprit de ne pas insister, et se retirèrent en gardant bonne note des propos trop accentués tenus par le soudit maire, et quelques-uns de ses invités.

Si, par suite du mauvais état de sa santé, M. Princeteau croyait devoir se démettre de ses fonctions de questeur, la droite serait décidée à lui donner M. Combier comme successeur.

Dans chaque bureau de la Chambre, le président a donné, samedi, lecture de copies de pièces composant le dossier de M. Bloncourt et que le garde des sceaux avait communiquées ; mais il a été demandé aux membres présents de ne rien révéler de la nature de ces documents, afin de ne pas entraver l'œuvre de la justice militaire.

Par suite de l'élection de M. Bardon et de l'amiral Montaignac dans le 7<sup>me</sup> bureau, la commission chargée de l'examen du budget de 1875 est ainsi composée : 1<sup>er</sup> bureau, MM. Plichon, l'amiral de La Roncière le Noury ; 2<sup>e</sup>, MM. Raudot, général Martin des Pallières ; 3<sup>e</sup>, MM. le duc d'Audiffret-Pas-

guère en affection, un regard d'une hauteur presque insultante. Ce regard interdisait les allusions, les questions et les blâmes.

Et, par le fait, l'orphelin ruiné que le baron avait accueilli n'avait pas à intervenir dans ce drame fatime. Son rôle pouvait être toujours celui d'un serviteur et d'un ami, jamais celui d'un inquisiteur ni d'un juge.

M. Liemann ne parut pas charmé outre mesure de ce retour. Pourtant, comme il venait d'entrer dans une voie épineuse où il devait apprendre à tout braver, il fit à M. de Létory l'accueil poli qu'il lui devait à tout le moins.

On fixa le mariage à la fin de la quinzaine, et ce point important une fois réglé, ces messieurs laissèrent aux dames le soin d'organiser toutes choses. Pour eux ils se plongèrent dans les affaires délicates dont il s'agissait de se tirer avec honneur.

A vrai dire, Charles ne mit aucun empressement à le seconder. Il semblait avoir laissé à Moscou toute ardeur financière. L'argent lui faisait mal à toucher, tant il y voyait le mobile de toutes les fautes et de toutes les douleurs de ce monde.

Sauf quelques heures de la matinée, où il travaillait dans le cabinet de son oncle, il n'avait pas repris d'occupations régulières, attendant une occasion favorable pour prier le baron de l'utiliser ailleurs.

Certes non, il ne voulait point rester à Stoncim spectateur impassible d'une odieuse union. Il se sentait assez de

quier, Mathieu-Bodet ; 4<sup>e</sup>, MM. Léon Say, Villain ; 5<sup>e</sup>, MM. Gouin, Peltre-Ville-neuve ; 6<sup>e</sup>, MM. de Ravel, Duclerc ; 7<sup>e</sup>, M. l'amiral de Montaignac-Bardoux ; 8<sup>e</sup>, MM. le comte Daru, Vidal ; 9<sup>e</sup>, MM. Haentjens, le vicomte de Rainneville ; 10<sup>e</sup>, MM. Roulier, Benoit (Meuse) ; 11<sup>e</sup>, MM. Bortaud, Wolowski ; 12<sup>e</sup>, MM. le comte de Bastard (Octave), Pouyer-Quertier ; 13<sup>e</sup>, MM. le comte d'Osmy, Roussey ; 14<sup>e</sup>, MM. Cordier, Dauphinot ; 15<sup>e</sup>, MM. Valazé, Rouveure. — La majorité est représentée dans la commission par 17 membres et l'opposition par 13.

Le marquis de Noailles, ministre de France, s'est embarqué, le 7, sur le paquebot *Amélique*, retournant en France avec sa famille.

## ÉTRANGER

**BELGIQUE.** — La cérémonie de la distribution des récompenses aux exposants belges à Vienne a eu lieu dans la grande salle de la nouvelle Bourse de Bruxelles.

LL. MM. le roi et la reine y assistaient, ainsi que S. A. R. M<sup>me</sup> la comtesse de Flandre.

Des discours ont été prononcés par M. le baron T. Kint de Rodenbèke et M. le ministre de l'intérieur.

La cérémonie s'est terminée par la lecture des arrêtés royaux qui confèrent le croix de chevalier de l'ordre de Léopold à 43 fabricants, jurés, etc., et accordent la promotion au grade d'officier à 3 industriels et jurés.

On s'occupe beaucoup à Ostende, dans le public et dans les bureaux de police, d'une affaire mystérieuse dont voici le résumé suivant les rumeurs qui courent. Il paraîtrait que l'on a expédié ces jours derniers de Bruxelles par chemin de fer en destination de Londres via Douvres, cinq caisses renfermant des espèces d'une valeur déclarée, dit-on, de fr. 50,000, que l'on estime plutôt à fr. 150,000.

Lors de la remise au destinataire à Londres, celui-ci a fait constater qu'il n'y avait que quatre caisses, tandis que son avis portait cinq. On peut juger de l'émoi des parties intéressées.

Étant allé aux informations, afin de découvrir la brebis égarée, il en est résulté qu'à Bruxelles on maintient l'envoi des cinq caisses. A Ostende on déclare avoir embarqué ce nombre de caisses. A Douvres, on n'en sait rien — absolument rien, tandis qu'à Londres on a constaté l'arrivée de quatre caisses seulement. D'où il résulterait que la caisse manquante se serait évaporée sans que les employés du chemin de fer ou autres aient rien aperçu.

Depuis environ quinze jours, les marchands étrangers, notamment les allemands, ne cessent de parcourir non-seulement les foires mais encore les fermes des villages aux environs de Liège, afin de se procurer de gros chevaux de trait.

Ces marchands étaient encore nombreux mercredi à Huy, et ils y ont fait plusieurs acquisitions.

La plupart des acquisitions de ces marchands sont destinées pour Magdebourg. On évalue à 125 chevaux le nombre expédié cette semaine en Allemagne, provenant des foires de Sprimont et de Huy.

On nous écrit de Fiemalle-Grande, le 5 février : Depuis hier soir, il ne s'est plus rien passé d'anormal. La tranquillité n'a plus été troublée. On a fait la paie des ouvriers du charbonnage des Artistes sans la moindre difficulté. Le soir, à 6 heures, un assez grand nombre d'ouvriers du trait de nuit sont d'écoués. Il ne s'est plus formé de rassemblements aux abords de la houillère.

MM. Jemme, commissaire d'arrondissement, et Desoer, substitut du procureur du roi, se sont encore rendus aujourd'hui sur les lieux et se sont retirés à 7 heures, voyant que le calme était complètement rétabli. Un grand nombre d'ouvriers ont annoncé qu'ils recommenceraient à travailler demain.

Une dépêche que nous recevons ce matin de Fiemalle Grande nous annonce que la

volonté pour aller le plus loin possible, sinon assez de force pour s'éloigner sans regrets.

Il employait chaque jour quelques heures à un exercice corporel qui trompait les agitations de son esprit. Les longues promenades apaisaient en lui les révoltes imminentes, et malgré la rigueur de la saison, il les accomplissait religieusement.

Jamais il ne se dirigeait vers la ville. Les heureux et les indifférents le froissaient. Il allait en pleine campagne, bravaient le gel, s'enfonçant dans la neige, soucieux seulement de dévorer du terrain en lâchant d'oublier.

Jamais non plus il ne s'associait un compagnon, et les rencontres étaient rares sur les routes désertes que le froid durcissaient.

Il fut donc étonné de croiser assez fréquemment sur le chemin de Stoncim, mais au-delà de Stoncim, vers les champs, la personne désagréable du comte Otto Kottgerber.

La rencontre, du reste, se bornait à un salut froidement échangé. Les deux hommes n'avaient jamais été sympathiques l'un à l'autre, malgré ou plutôt à cause de l'événement douloureux qui les avait réunis pour la première fois.

M. Kottgerber ne venait plus chez le baron depuis le refus d'Hedwige, et Charles supposait d'abord qu'il errait autour de Stoncim dans l'espoir d'entrevoir la jeune fille, qu'il ne désespérait pas d'obtenir quelque jour.

Au fond, cela lui importait peu, la

tranquillité n'a plus été troublée. Il est descendu hier soir 53 ouvriers et ce matin 81. C'est une augmentation sérieuse les sur jours précédents. (*Journal de Liège*.)

Un effroyable incendie vient de détruire de fond en comble la filature du Chimay, et ce sinistre condamne au chômage une grande partie de la classe ouvrière chimayenne.

En présence de ce sinistre, M. le prince de Chimay, bourgmestre de la ville, a décidé que les deux tiers de leurs salaires ou traitement seront payés, pendant toute la durée du chômage, à toutes les personnes ci-devant occupées ou employées à la filature.

## ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Louis Willem, conseiller municipal, nous avait adressé, il y a déjà plusieurs jours, en réponse à un article le concernant, une lettre que nous n'avons pas cru devoir publier — dans l'intérêt même du signataire. Après des observations verbales de notre part, — observations dont il s'est empressé de reconnaître la parfaite justesse, — M. Willem nous demande ce matin l'insertion d'une nouvelle lettre rectifiée. C'est une satisfaction que nous ne saurions lui refuser :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 4 courant vous dites que c'est par privilège que j'ai obtenu l'autorisation de faire le changement que j'ai fait à la façade de ma maison de la rue de l'Hospice, n<sup>o</sup> 18, qui se trouve hors d'alignement de treize millimètres.

Je viens protester de la manière la plus énergique contre cette assertion. Cette autorisation m'a été accordée en vertu de l'arrêté de 1861, comme elle a été accordée à plus de cent autres personnes avant moi et comme elle l'a encore été à plusieurs après moi.

Mais pourquoi cette justice si active à mon égard, laisse-t-elle exécuter des travaux d'une même nature à des façades hors d'alignement de plus de un mètre ?

Et pourquoi cette personne anonyme, dont parle votre journal, ne signale-t-elle pas aussi ces infractions ?

Cela, cependant, intéresse bien aussi le public !

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes civilités empressées.

L. WILLEM.

La justice s'étant prononcée, nous ne voulons point engager une nouvelle discussion qui serait aussi délicate qu'inopportune.

Quant aux faits dont parle M. Willem, s'ils constituent des contraventions aux règlements, c'est à l'autorité judiciaire qu'il appartient d'intervenir.

L'*Echo du Nord* donne des détails complémentaires sur l'affaire d'Halluin qui, ainsi que nous l'avons dit hier, avait été fort exagérée au premier moment :

Il y a quelques jours, deux douaniers, parmi lesquels le brigadier Picquet, se trouvaient à service au Pont-Craie, à Halluin. A un certain moment, le brigadier envoya son préposé à la poursuite de quelques traîneurs de frontière et resta seul. Quelques instants après, il aperçut la femme Nuttens, née Delannoy, qui venait de franchir la frontière munie de marchandises fraudées, pétrole et café. Picquet lui intima l'ordre de déposer sa contrebande. La femme Nuttens, au lieu d'obtempérer, répondit par des injures et des gestes outrageants et regagna la frontière en courant, poursuivie par le brigadier. Celui-ci regagna son poste, suivi de loin par un concert de cris qui ne ressemblaient pas à des bénédictions.

Un quart d'heure ne s'était pas

sort d'Hedwige était de ceux dont il ne s'inquiétait en rien, persuadé que cette égoïste personne aurait toujours autant de bonheur qu'elle en méritait.

Il en vint pourtant à douter que ce fût le désir seul d'apercevoir Hedwige qui amenait le comte Otto dans ces parages ; car il le vit, une ou deux fois, déboucher du sentier solitaire qui conduisait à quelques fermes, derrière le parc du duc de X...

Immédiatement, Charles se souvint du lieu où il avait rencontré cet homme, c'est-à-dire au dessus de l'étang fatal, près du parc, près d'une de ces fermes aussi, où il était allé chercher de la lumière.

Pourquoi donc revenait-il dans ce lieu si triste par les souvenirs qu'il révélait ?

M. de Létory était ce jour-là dans une disposition d'esprit de plus en plus mélancolique. Il éprouva comme une curiosité étrange de revoir, lui aussi, ce coin de parc où Laurence était venue mourir.

(A suivre.)

## Nouvelle Encre

A Gardot à Dijon.  
notre encre est supérieure à toutes les autres par sa pureté et sa conservation parfaite.  
Nouvelle Encre violette nous apparaît comme un mois après l'écriture.  
chez tous les papetiers.

Dépôt à la Librairie Alfred Reboussin.

écoulé, que la même fraudeuse tenta de nouveau le passage. Mais Picquet, qui veillait, lui barra encore le chemin. Furieuse, la femme Nuttens s'enfuit encore par-delà la frontière et exhala sa colère, non plus seulement par des outrages, mais en accablant le douanier de coups de pierre. Picquet, à bout de patience, voulut mettre fin à cette scène qui pouvait amener les environs, et menaça la femme de son fusil. Son intention était de tirer en l'air, si le geste ne suffisait pas ; malheureusement, soit par suite d'une secousse, soit autrement, — c'est ce dont il ne peut se rendre compte lui-même, — le coup partit avant qu'il ne le voulût, et la femme Nuttens fut légèrement atteinte au bras.

La blessée a déposé une plainte aux autorités belges, comme ayant été touchée sur le territoire belge, ce qui constitue une violation de territoire (les fraudeurs d'Halluin sont forts sur le Code, parait-il). En conséquence, les parquets de Lille et de Courtrai ont eu une conférence à ce sujet, et une enquête est commencée.

La femme Nuttens est loin de jouir d'une bonne réputation. Quant à sa blessure, elle est assez insignifiante pour ne lui avoir causé aucune incapacité de travail.

Le brigadier Picquet est un homme d'une honorabilité incontestée ; ses notes sont irréprochables. Il a été dix ans militaire, a fait la dernière campagne en volontaire, et est très-estimé de ses chefs.

Le conseil d'Etat vient de reconnaître comme chapelle de secours l'église du Sacré-Cœur construite à Lille en accomplissement d'un vœu formé pendant la guerre pour obtenir que le département ne soit pas occupé par l'ennemi.

La Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux de bâtiment de Lille, a voté, dans sa séance du 13 janvier, des récompenses à distribuer aux ouvriers fidèles et laborieux, ayant travaillé pendant au moins vingt années dans les établissements des patrons faisant partie de la Chambre syndicale.

Elle distribuera également des récompenses aux élèves adultes qui suivent le cours de dessin, institué et dirigé par M. Vandenberg, architecte, président de la Société des architectes du département.

La première séance de musique de chambre dirigée par M. Emile Schillio aura lieu à Lille, le dimanche 1<sup>er</sup> mars, à deux heures et demie, avec le concours du célèbre pianiste M. Brassin, professeur du Conservatoire de Bruxelles.

On entendra, pour la première fois à Lille, le grand quatuor de Schubert, et la *Romanesca*, air du sixième siècle.

Nous publierons prochainement le programme détaillé.

Dans la séance de samedi, trois députés du Nord, MM. Corne, Dregnacourt et Teletin ont voté avec la minorité pour l'amendement de M. Léon Say.

Tous les autres députés du Nord, à l'exception de M. Riger, qui s'est abstenu, ont voté contre.

Un accident des plus regrettables, et qui paraît n'être dû qu'à l'imprudence de celui qui en a été la victime, s'est produit sur la voie ferrée, le 5 de ce mois, entre les stations d'Armentières et Stenverck, à 50 mètres du passage à niveau des Meuniers. Voici dans quelles circonstances :

Le sieur Pierre-André Leduc, âgé de 35 ans, c. n. onnier-auxiliaire, visitait les voies au moment où, vers 2 h. de l'après-midi, deux trains vinrent à se croiser ; après s'être garé du premier, il voulut en faire autant pour le second, mais traversant l'une des voies, il se laissa atteindre par un train de vitesse qui le jeta sur la banquette en lui brisant, au niveau du cœur, des côtes qui ont perforé cet organe et amené la mort instantanément. Leduc était marié, mais sans enfant. Il sera inhumé aux frais de la Compagnie du Nord.

On lit dans la *Brestle* :

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de faire commencer les travaux sur la ligne d'Abancourt à Saint-Omer en Chausée, destinée à relier le chemin de la Brestle à la ligne ferrée de Beauvais à Paris ; de nombreux chantiers existent sur la ligne, mais les amorces les plus importantes sont à Grandvillers et Marseille ; dans cette dernière localité que la voie ferrée traversera en tunnel, les travaux sont en pleine activité, ou vont de commencer, au viaduc du Coq, le déblai pour le percement du tunnel ; le pont-aux établis sur le ruisseau du Coq est construit ; les matériaux nécessaires à la construction de la voie servant au passage du chemin vicinal de Roy Boissy et touchant au tunnel, sont en partie sur place, on commence à apporter ceux devant servir à la construction du pont sur lequel passera la route de Paris à Tréport.

La température étant exceptionnellement favorable aux travaux de maçonnerie, ces travaux sont, en plusieurs endroits de la ligne, menés comme en pleine saison.

Eu aval de Marseille, une escouade d'ouvriers travaille à la dérivation du Thérin

net ; les entrepreneurs font arriver les rails sur place, et, dans quelques jours, les terres provenant du percement du tunnel, seront apportées sur wagons pour le remblai à établir dans les alignements avoisinant le viaduc du Coq.

De la manière dont les travaux sont activés, il n'y a pas à douter que le chemin d'Abancourt à Saint-Omer puisse être terminé dans la première moitié de l'année 1875.

Le Tréport se trouvera ainsi relié directement à Paris.

## COUR D'ASSISES DU NORD.

Présidence de M. JOREL, conseiller. Ministère public : M. MAURICE, substitut. Audience du 7 février.

**AFFAIRE VERRYT. — ASSASSINAT.**  
Les débats ont occupé toute la soirée. A huit heures les plaidoiries ont commencé. M. Maurice a soutenu avec énergie l'accusation. M<sup>o</sup> d'Hooghe, dans une brillante plaidoirie, a demandé l'acquiescement. Puis est venu le résumé du président. A deux heures du matin le verdict a été rendu. Verryt reconnu coupable d'avoir noyé sa femme, mais sans préméditation, et avec circonstances atténuantes, est condamné à vingt ans de travaux forcés.

**Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 FÉVRIER.** — Arthur Blicq, rue de l'Époule. — Pauline Dernoourt, au Fontenoy. — Hermand Frechon, rue des Fabricants. — Henri Goube, rue des Longues-Haies. — Auguste Vandaele, rue de la Bassée-Masure. — Juliette Destailleur, rue de la Bassée-Masure. — Jeanne Thesse, rue du Collège. — Jules Vanseprouck, au Cul de Four. — Maria Schuermans, rue de la Barbe d'or. — Julien Banger, rue Ste-Thérèse. — Marie Caullier, rue d'Alma. — Maria Lérisson, au Pifé.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 FÉVRIER.** — Valère Lopoutte, 3 ans, au Pifé. — Marie Delcour, 1 mois, rue de la Paix. — Philippe Vasseur, 2 mois, rue de la Rondelle. — Maria Ruequoy, 5 mois, rue des Longues-Haies. — Louis Billiet, 4 jours, rue du Luxembourg. — Charles Vanoverschelde, 8 jours, rue de la Lys.

**MARIAGES DU 7 FÉVRIER.** — Martial Duquesne, 47 ans, fleur, et Catherine Lessaut, 51 ans, servante.

## MOUVEMENT COMPARATIF

DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de Janvier 1872

10,77	colis de laine peignée	1 046.022 k <sup>o</sup>
90	» d'écouilles et blouses	9.521
267	» de laine filée	39.388
4	» de soie	70
2,741	» de coton	293.632

13,279 colis pesant ensemble 1.428.333 k<sup>o</sup>

Mouvement du mois de Janvier 1873

8,307	colis de laine peignée	894.715 k <sup>o</sup>
8	» d'écouilles, blouses	870
473	» de laine filée	50.448
5	» de soie	160
2,219	» de coton	236.865

11,012 colis pesant ensemble 1.183.078 k<sup>o</sup>

Mouvement du mois de Janvier 1874

8,098	colis de laine peignée	871.365 k <sup>o</sup>
13	» d'écouilles, blouses	1.653
582	» de laine filée	61.391
»	» de soie	»
2,998	» de coton	320.218

11,693 colis pesant ensemble 1.255.232 k<sup>o</sup>

Le Directeur, A. MUSIN.

## PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

MONNAIE DÉPARTEMENTALE

C. 1874.

**PAIN DE MÉNAGE.**  
Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 37.00

**PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ.**  
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 41.50

**PAIN BLANC.**  
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 46.00

**PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS.**  
Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à . . . . . 7.125

Les deux pains, à . . . . . 14.25  
Les quatre pains, à . . . . . 28.50  
Les huit pains, à . . . . . 57.00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 9 Février 1874. Publié le 4 Février 1874.

## OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 11 février 1874, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Mademoiselle MARIE-AUGUSTINE FOVEAU, décédée le 17 janvier 1874, dans sa cinquante-troisième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 11 février 1874, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur PHILIPPE AMPHIMAQUE, époux de dame ROSALIE BOUSSEMER, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1874.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.